



ASSOCIATION JEUNESSE EN MOUVEMENT

Organisation pour le développement et la solidarité internationale
A but non lucratif basée à Kaya (Burkina Faso)
BP: 251 Kaya / Sanmatenga – Téléphone: 226 70 07 07 47 / 78 78 85 80
Email: ajmburkina@yahoo.fr / site web: <http://ajm.burkina.free.fr>

VOLONTÉ
ACTION
SOLIDARITÉ

CONVENTION DE STAGE/MISSION

ASSOCIATION JEUNESSE EN MOUVEMENT (AJM) DU BURKINA FASO

(Prière répondre à toutes les questions en lettres capitales ; ne pas utiliser d'abréviations; suivre toutes les instructions; merci).

A. INFORMATION SUR LE CANDIDAT

M/Mme/Mlle (encercler le titre approprié)

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Date de naissance : JJ/MM/AAAA : ____/____/____/ Nationalité : _____

Passeport N°: _____ Valable du : ____/____/____ au : ____/____/____

Profession : _____ Diplôme préparé : _____

Niveau d'études : _____

Années d'études achevées avant le départ : _____ Stage inclus dans le cursus : Oui Non

Nom de l'établissement d'origine : _____

Adresse personnelle: _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Compétences linguistiques : (Écrire: Excellent, Bien, Moyen)

Français : Lu : _____ Ecrit : _____ Parlé : _____

Anglais : Lu : _____ Ecrit : _____ Parlé : _____

Espagnol : Lu : _____ Ecrit : _____ Parlé : _____

Information de contact :

(Indiquer ici l'adresse postale, téléphonique et électronique de la personne à contacter en cas d'urgence. Cette rubrique doit être renseignée)

Nom et prénoms : _____ Relation: _____

Adresse complète: _____

B. INFORMATIONS SUR LA MISSION

Mission/stage : _____

Période souhaitée pour la mission : _____

Avez-vous déjà été en Afrique ?

Si oui précisez le(s) pays visités : _____

Sinon quelles sont vos motivations pour cette mission : _____

Quels sont vos objectifs et vos attentes ? _____

Comment avez-vous connu titre de votre association? _____

Options complémentaires :

13. Souhaitez-vous faire une visite touristique du pays pendant le séjour? Oui Non

NB : Le montant à payer pour la visite touristique dépend du circuit choisi par le bénévole. Ce circuit doit être discuté dès l'arrivée du bénévole avec le Responsable de l'AJM et le montant, payé au moins une semaine avant la visite afin de faciliter l'organisation du voyage.

Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus.

Signature et nom - prénom

Prière retourner ce formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :

ASSOCIATION JEUNESSE EN MOUVEMENT (AJM) BURKINA

BP: 215 KAYA / BURKINA FASO

TEL: +226 70 07 07 47 / 78 78 85 80 / 40 45 03 32

Email: gjmburkina@yahoo.fr / associationjeunesseenmouvement@yahoo.fr



ENGAGEMENT ET ACCEPTATION DES CONDITIONS DU SÉJOUR

C. MODALITES D'ORGANISATIONS DU STAGE/MISSION

1. Organisation du travail

- Le/la stagiaire s'engage à suivre un programme d'activités établi durant le séjour
- Le/la stagiaire s'engage à respecter les structures d'accueil traditionnelles des populations locales en tenant compte de leur mode de vie.
- L'AJM s'engage à lui apporter son appui logistique pour la réalisation des objections précitées
- L'AJM s'engage également à le suivre dans toutes les activités et mettre à sa disposition un maître de stage pour l'atteinte de ses objectifs.

2. Conditions matérielles durant le projet

Le stage peut se dérouler en ville comme en campagne (village)

2.1 Hébergement : Durant le séjour, le stagiaire sera logé soit dans une famille d'accueil ou chez des volontaires membres de l'Association.

- Douche traditionnelle en sceau (habituellement avec une condition d'hygiène abordable)
- Toilette ou latrines traditionnelles (habituellement avec une condition d'hygiène abordable)
- Usage du courant électrique (Si l'activité est réalisée en ville)
- Accès facile au téléphone et à l'Internet (Si l'activité est réalisée en ville)

2.2 La restauration

- La cuisine du stagiaire est effectuée par la famille d'accueil. Toutefois le stagiaire peut participer également à toutes les activités ménagères ou de la vie quotidienne y compris la cuisine.
- Le stagiaire a droit à trois repas en conséquent par jour : le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. Les repas sont composés de menus africains.

3. Frais de séjour

Les frais de séjour durant la réalisation du stage seront versés en une seule tranche au bureau de L'AJM avant le début du stage/mission afin de mieux organiser les activités.

Ces frais se composent :

- Des frais de dossier de candidature = 30 Euros
- Des frais d'inscription = 50 Euros
- Des frais supplémentaires de participation = 190 Euros par mois

3.1.1 Les frais d'inscription et de dossier de candidature incluent

- La nourriture : le repas du soir de l'arrivée du volontaire et le petit déjeuner du lendemain
- Les déplacements : (de l'aéroport de Ouaga au lieu d'hébergement le premier jour de son arrivée, du lieu de l'hébergement au consulat le lendemain de son arrivée et enfin sur le lieu du stage)
- Les frais de coordination et de communication au projet avant l'arrivée du volontaire
- Les frais de correspondances de l'Association : courrier, téléphone, Internet etc...

3.1.2 Les frais supplémentaires de participation incluent

- L'hébergement à Kaya et sur le lieu du stage.
- La restauration : le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner.
- Les missions d'appui de l'Association au projet.

3.1.3 Les frais de séjour pour le participant qui décide de mettre fin à son stage avant la date entendue par l'Association Jeunesse en Mouvement et ce dernier, ne seront pas remboursés.

3.1.4 Les frais d'inscription, de dossier et frais supplémentaires de participation n'incluent pas les prestations suivantes :

- Déplacement, les loisirs (visites, excursions...)
- Les consommations personnelles (achats des objets de souvenirs de l'Afrique etc....)
- Les frais éventuels d'hospitalisation ou de santé (Toutefois, l'AJM s'engage à accorder au volontaire un soutien et assistance humaine et morale au cours de sa maladie).
- Les frais préparatifs de voyage (billet d'avion, vaccins, visa, assurance etc.....)

Ces frais sont à cet effet à la charge du volontaire et de son école si l'école finance le volontaire.

D. DISPOSITIONS FINALES

- L'AJM fournira à la fin du stage/mission, une attestation au stagiaire/volontaire.
- Un rapport du séjour est à présenter au bureau de l'AJM par le stagiaire/bénévole au moins deux jours avant son départ. Ce rapport contiendra deux parties :
 - Un résumé de la mission effectuée
 - Les appréciations et perspectives d'avenir

Après avoir pris connaissance de la convention, chaque partie certifie l'exécution des informations les concernant et déclare respecter ses engagements.

J'ai pris connaissance des conditions de participation et de l'implication que cela demande pour ma participation au programme proposé par l'Association Jeunesse en Mouvement. En tant que participant(e) j'accepte de me conformer aux conditions du programme de stage.

Ce document est à produire en deux exemplaires originaux. Le participant a le devoir de garder un exemplaire sur lui qu'il fera signer à son arrivée au Burkina Faso et de transmettre le second avec le formulaire d'inscription à l'Association Jeunesse en Mouvement par courrier.

Fait à....., le200.....

Le stagiaire/volontaire
Lu et approuvé

P/L'AJM/ Le Président
Lu et approuvé